



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 mars 2022

n° 040-22 C

Objet : *RD - Rapport d'exécution de la convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »*

- date de convocation le 11 mars 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept mars à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Aurélie Le Meur - Micheline Myard - Dalmais - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Daniel Bouchet à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Philippe Cordier à Benoît Perrotton - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Farid Rezzak à Sabrina Haerinck - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 16

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Cécile Trahand - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 mars 2022

délibération n° 040-22 C

objet **RD - Rapport d'exécution de la convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »**

Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que l'Etat a mis en place le Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) avec pour objectif une baisse significative du nombre de personnes sans domicile sur les cinq ans. Grand Chambéry a été retenu en début d'année 2021 à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) local qui vise la désignation de nouveaux territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord.

Une convention entre l'Etat et Grand Chambéry a été conclue. Cette convention définit une stratégie territoriale en identifiant des priorités conjointes en matière de mise en œuvre du Plan logement d'abord avec des objectifs partagés de résultats et de moyens, et les actions et mesures qui seront mises en œuvre. A ce titre, l'Etat a alloué au territoire une enveloppe financière de 185 800 €, au regard du montant total estimé du coût éligible de la convention de 241 000 €. La convention prévoit un rapport d'exécution avant le 31 mars 2022 de la convention qui est présenté en pièce jointe.

A ce jour, la mise en œuvre a démarré avec :

- un recrutement en septembre 2021 d'une coordinatrice qui accompagne la mise en œuvre territoriale du plan, assure le bon fonctionnement des instances de gouvernance et des groupes de travail et anime le partenariat et les actions pilotées par l'agglomération dans ce cadre,
- une étude sur l'accès et le maintien dans le logement des jeunes les plus précaires du territoire qui a été confiée à l'Union régionale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes et à l'Union régionale de l'habitat pour les jeunes. La restitution finale aura lieu au printemps 2022,
- une convention de partenariat signée entre l'agglomération et l'ADIL de la Savoie pour mener des actions de prévention précoces en amont des procédures d'expulsion dans le parc privé,
- deux conventions de partenariat avec l'association La Sasson pour renforcer les services du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et de Toi(t) d'Abord sur deux actions distinctes,
- le partenariat et les groupes de travail lancés dans une dynamique de travail collective.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 187-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 autorisant la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »,

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry,

Vu le Plan départemental d'accueil pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) pour la période 2020-2024,

Vu la convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord » signée le 30 juin 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le rapport d'exécution ci-joint,

Article 2 : autorise le président à signer toute pièce afférente à cette décision.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 040-22 C

Objet de l'acte : RD - Rapport d'exécution de la convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 24 mars 2022

Annexe(s) : annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220324-lmc1H26981H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26981H1

Date de transmission en Préfecture : 24 mars 2022

Date de réception en Préfecture : 24 mars 2022

Publication : jeudi 24 mars 2022